

Ensemble

Avril 2021

CONGÉS DE LONGUE MALADIE
Non à la double peine !



Nos organisations syndicales ont saisi Monsieur le Maire, en janvier dernier concernant une situation qui nous paraît particulièrement anormale pour les agents qui ont la malchance de tomber gravement malade, et sont de ce fait, positionnés en Congé de Longue Maladie.

(voir le courrier au verso de ce tract)

Si le traitement des agents en CLM n'est pas impacté, les primes du RIFSEEP ne sont plus versées et doivent être remboursées quand trop perçues...

Pour ceux qui n'ont pas souscrit une garantie maintien de salaire, c'est la mauvaise surprise qui vient s'ajouter au choc de la maladie grave !!

MÉCHANTE DOUBLE PEINE !

L'Administration peut décider par DCM de revenir sur cette règle injuste !

Nous demandons qu'une Délibération soit prise en ce sens sans délai !!

Fidèles à leurs engagements, nos organisations veillent à préserver votre pouvoir d'achat et à vous accompagner dans les moments difficiles de votre vie.